

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 30 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit le trente octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 22 octobre 2018, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Karine NICAISE-DUFLOT, Maire,

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLE, Benjamin WATIER, Christophe MACQUART, Benoît FAILLIOT, Stéphane VISNEUX, Romain LEVECQUE,

MMES Karine NICAISE-DUFLOT, Adeline HENIN,

Absents excusés : Mickaël MIMIN, Bastien PAULAUQUI,

Pouvoir donné : de Bastien PAULAUQUI à Romain LEVECQUE

Secrétaire de séance : **Benjamin WATIER**

CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Le Maire donne lecture du rapport adopté par les membres de la CLECT de la Communauté Urbaine du Grand Reims, et précise que le Conseil Municipal doit rendre un avis sur ce rapport :

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA CUGR Communauté Urbaine du Grand Reims :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 du Grand Reims ;

Décide d'approuver le rapport 2017.

CENTRALE D'ACHAT DE LA CUGR :

Le Maire explique au Conseil Municipal, la possibilité d'adhérer à la Centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims, après avoir pris connaissance du règlement de la Centrale d'achat ;

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PASSES SANS FORMALITES PREALABLES :

Le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir de prendre toute décision relative aux marchés passés sans formalités préalables.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal par 6 voix pour et 4 abstentions, décide d'accorder à Madame THIERUS une indemnité égale au maximum autorisé, pendant la durée du mandat.

FRAIS DE CEREMONIE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler les factures concernant les frais de cérémonie.

TRAVAUX TROTTOIRS RUE MAURICE FAROUX :

Le Conseil Municipal souhaite réaliser des travaux de création de trottoirs dans le haut de la rue Maurice Faroux. Ces travaux étant de la compétence de la Communauté de Communes du Grand Reims, une demande va être déposée auprès de la CUGR.

BOIS DE REIMS :

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame FERRI proposant à la vente une parcelle de bois de 5a60ca au prix de 180€. Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de cette parcelle.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL :

Fixe la date des vœux du Conseil Municipal au Dimanche 20 janvier 2019.

Chaumuzy, le 8 octobre 2018

Le Maire,

Karine NICAISE-DUFLOT